



DEPARTEMENT DE LA VIENNE
ARRONDISSEMENT DE CHATELLERAULT

DELIBERATION
SEANCE DU CONSEIL DU 24 AVRIL 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-quatre avril à 18h30, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des mariages, Mairie de Thuré.

Date de la convocation : 17/04/2023.

Etaient présents : Dominique CHAINE, André GUIGNARD, Carole DEHEUNYNCK, Paulette POUPIN, Bertrand FRAPPE, Martine ANTUNES, Alain BARBOTTIN, Céline COUÏC, Jean-François DABILLY, Laurent ROBIN, Maryline CUNHA-RIBEIRO, Anne DAVID, Arnaud DE BELINAY, Marie-Claude DEPONT, Patrick LEDOUX, Nicolas MOINE, Claudie RAYMOND, Isabelle SATTA, Céline VRILLAC.

Etaient représentés : Edmond GENDARME (Pouvoir à Paulette POUPIN), Frédéric FAGES (Pouvoir à Dominique CHAINE), Carle HOLGADO-ROTAMERO (Pouvoir à Céline COUÏC).

Etaient absents et non représentés : Marie-Paule TIFFAULT.

Secrétaire de séance : Marie-Claude DEPONT.

**2023-31 DEMANDE DE SUBVENTION « 6^e APPEL A PROJETS – FONDS MOBILITES
ACTIVES – AMENAGEMENTS CYCLABLES ».**

En 2021, le service mobilités de Grand Châtellerault a lancé une concertation afin d'élaborer un schéma directeur cyclable à l'échelle de l'agglomération.

17 itinéraires cyclables ont été retenus et chiffrés dont la liaison Thuré – Châtellerault.

Temps de parcours : 16 minutes.

Linéaire total : 4.05 km

Linéaire existant : 0.09 km

Linéaire à aménager : 3.96 km

Détail du linéaire à aménager et du coût par typologie :

Voie verte	1.38 km	481 469€
Bande cyclable	0.34 km	12 595€
Zone 30	0.68 km	17 117€
Voie routière et balisée vélo	1.34 km	2 954€
Chemin rural partagé	0.23 km	765€
TOTAL	3.96 km	514 900€

AR Prefecture

086-218602720-20230424-2023_31-DE
Reçu le 25/04/2023
Publié le 25/04/2023

Dans le cadre de l'appel à projets « Fonds mobilités actives – Aménagements cyclables », les communes en tant que maître d'ouvrage peuvent effectuer une demande de financement à hauteur de 50% maximum du coût HT du projet.

Par conséquent, la commune de Thuré souhaite participer à cet appel à projets suivant le plan de financement ci-dessous :

Dépenses		Recettes	
Dépenses d'aménagement	514 900€	Fonds mobilités actives	257 450€
		Autofinancement	257 450€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** le maire ou son représentant à déposer une demande de subvention pour le projet de liaison cyclable.
- **AUTORISE** le maire ou son représentant à signer les documents afférents à ce dossier.

Votants	22
Pour	22
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal de Thuré

Fait à Thuré le

25 AVR. 2023

Le Maire
Dominique CHAINE



AR Prefecture

086-218602720-20230424-2023_31-DE

Reçu le 25/04/2023

Publié le 25/04/2023